



Association Hippodrome de Douai – Théâtre d'Arras

dite « TANDEM »

PLACE DU BARLET

59502 DOUAI

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER 2025 au 31 DECEMBRE 2025

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex

Agence de Douai : 93 rue de Roubaix 59 500 Douai



Aux membres de l'association Hippodrome de Douai – Théâtre d'Arras dite « TANDEM »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Hippodrome de Douai – Théâtre d'Arras dite « TANDEM » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables - Introduction » de l'annexe des comptes annuels concernant un changement de réglementation applicable aux méthodes comptables liée au nouveau règlement ANC 2022-06.

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex

Agence de Douai : 93 rue de Roubaix 59 500 Douai



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier des trésoriers et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex

Agence de Douai : 93 rue de Roubaix 59 500 Douai



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport en fait partie intégrante.

Fait à DOUAI, le 22 juin 2026

Le commissaire aux Comptes FIDAUDIT

Membre du réseau Fiducial

Philippe OBIN

Signé par Philippe Obin
Le 22 juin 2026

doc_A8bD
tx_aVxAMAPXoXv8

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles
Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex
Agence de Douai : 93 rue de Roubaix 59 500 Douai



ANNEXE : Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

SOCIETE FIDUCIAIRE NATIONALE DE REVISION COMPTABLE

Société Anonyme de Commissariat aux Comptes au capital de 250 000 € - 334 301 488 RCS Nanterre

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Siège social : 41 rue du Capitaine Guynemer – 92925 La Défense Cedex

Agence de Douai : 93 rue de Roubaix 59 500 Douai

BILAN ACTIF

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles				0,94		1,04
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,	95 740	83 062	12 678		15 511	
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				34,21		28,89
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	985 437	752 298	233 139		174 772	
Autres immobilisations corporelles	937 860	711 367	226 493		256 775	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				5,10		4,49
Participations	63 562		63 562		62 342	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	5 026		5 026		4 776	
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	2 087 624	1 546 726	540 899	40,25	514 176	34,42
Stocks et en-cours						
Créances				41,04		57,68
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	15 216		15 216		20 066	
Créances reçues par legs ou donations						
Avances et acomptes versés /cdes	2 700		2 700		2 700	
Autres créances	499 709		499 709		775 762	
Charges constatées d'avance	33 894		33 894		63 139	
Valeurs mobilières de placement					80 419	5,38
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	251 301		251 301	18,70	37 666	2,52
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	802 820		802 820	59,75	979 751	65,58
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	2 890 445	1 546 726	1 343 719	100	1 493 927	100

BILAN PASSIF

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise		6,07		5,46
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires	81 527		81 527	
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	210 688	15,68	187 784	12,57
Excédent ou déficit de l'exercice	4 236	0,32	22 904	1,53
Situation nette (sous-total)	296 451	22,06	292 214	19,56
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	285 259	21,23	151 734	10,16
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	581 710	43,29	443 949	29,72
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	46 252	3,44	38 566	2,58
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	46 252	3,44	38 566	2,58
Provisions pour risques	10 176	0,76	9 294	0,62
Provisions pour charges	47 101	3,51	41 856	2,80
TOTAL DES PROVISIONS (III)	57 277	4,26	51 150	3,42
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	94 035	7,00	88 178	5,90
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	255 702	19,03	486 815	32,59
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	220 266	16,39	233 385	15,62
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	39 404	2,93	43 401	2,91
Produits constatés d'avance	49 074	3,65	108 484	7,26
TOTAL DES DETTES (IV)	658 481	49,00	960 262	64,28
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 343 719	100	1 493 927	100

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	10 664	11 384	-720	-6,33
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	8 019	13 072	-5 052	-38,65
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	402 569	443 435	-40 866	-9,22
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 754 992	3 785 406	-30 414	-0,80
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		107 664	-107 664	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.	833		833	
Utilisations des fonds dédiés	34 857	44 559	-9 702	-21,77
Autres produits	6 407	4 354	2 053	47,16
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	4 218 342	4 409 874	-191 532	-4,34
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	5 609	9 940	-4 331	-43,57
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	2 085 138	2 294 391	-209 253	-9,12
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	122 785	136 758	-13 973	-10,22
Salaires	1 305 611	1 407 541	-101 930	-7,24
Cotisations sociales	477 816	458 714	19 102	4,16
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	115 431	103 068	12 362	11,99
Dotations aux provisions	6 127	7 598	-1 472	-19,37
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	42 543		42 543	
Autres charges	60 384	70 434	-10 049	-14,27
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	4 221 444	4 488 444	-267 000	-5,95
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-3 102	-78 570	75 468	96,05

COMPTE DE RÉSULTAT

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	7 338	18 152	-10 814	-59,58
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	7 338	18 152	-10 814	-59,58
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées		1 201	-1 201	-100,00
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)		1 201	-1 201	-100,00
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	7 338	16 951	-9 614	-56,71
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	4 236	-61 619	65 855	106,87
Produits exceptionnels (V)		88 381	-88 381	-100,00
Charges exceptionnelles (VI)		3 858	-3 858	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		84 523	-84 523	-100,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	4 225 680	4 516 407	-290 727	-6,44
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	4 221 444	4 493 503	-272 059	-6,05
EXCÉDENT OU DÉFICIT	4 236	22 904	-18 668	-81,50
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature	1 288 242	978 786	309 456	31,62
Bénévolat	16 381	13 642	2 739	20,08
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE	1 304 623	992 428	312 195	31,46
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	730 763	694 665	36 098	5,20
Prestations en nature	557 479	284 120	273 358	96,21
Personnel bénévole	16 381	13 642	2 739	20,08
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.	1 304 623	992 428	312 195	31,46
TOTAL	4 236	22 904	-18 668	-81,50

Annexe des comptes annuels

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'Association Hippodrome de Douai-Théâtre d'Arras dite « Tandem », a pour objet

1/ d'assurer par les instances prévues dans ses statuts le contrôle de la gestion matérielle et financière du Tandem .

2/ de s'affirmer comme l'union de deux lieux de production artistique de référence nationale, voire internationale, dans les domaines de la culture contemporaine en adéquation avec la spécificité des lieux ;

3/ d'organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine en tant que telle ou dans ses rapports avec des œuvres de référence ;

4/ de participer dans son aire d'implantation, le territoire de l'Artois-Douais, à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique, une meilleure insertion sociale de celle-ci, et la venue de nouveaux publics, notamment celle des jeunes ;

5/ de développer une activité de production et de diffusion d'œuvres audiovisuelles.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

L'Association s'attachera à participer à la vie culturelle et associative locale et à préserver la possibilité de l'utilisation des lieux dans la vie culturelle et associative douaisienne et arrageoise à la demande des municipalités et sous leur responsabilité, dans le cadre de conventions spécifiques.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

L'association dispose de locaux mis à disposition par les villes d'Arras et de Douai.

Les villes de Douai et d'Arras mettent à disposition principale, prioritaire mais non exclusive :

- l'Hippodrome pour la ville de Douai,
- le théâtre d'Arras ainsi qu'un logement comportant 4 chambres pour la ville d'Arras.

La ville de Douai prend également directement en charge les dépenses de chauffage afférentes à l'ensemble immobilier de l'Hippodrome et des travaux d'entretien et de vérification.

La ville d'Arras prend également directement en charge les dépenses de maintenance réglementaire (ascenseur, extincteur, SSI,...).

L'association dispose également de moyens humains :

- 35 salariés en ETP,
- bénévoles.

Pour l'exercice, le nombre d'heures de bénévolat s'établit à 483 heures.

Le bénévolat a été valorisé au taux moyen des salariés permanents charges sociales incluses.

Conformément au règlement ANC 2022-06, les contributions volontaires en nature sont comptabilisées en classe 8 à compter de l'exercice 2020.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 1 343 718,69 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 4 236,18 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

L'impact majeur du passage au règlement ANC 2022-06 au 01/01/2025 concerne la présentation du Compte de Résultat.

- la quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice initialement constatée en produit exceptionnel (compte 777xxx pour 25 K€) est désormais comptabilisée en produit d'exploitation (compte 747xxx pour 31 K€),
- le compte de transfert de charges (791xxx) est supprimé, les refacturations sont désormais constatées en compte de produit et les remboursements reçus en compensation de charges de personnel au crédit du compte 649xxx pour 38 K€.
- les cessions d'immobilisation sont désormais portées dans les charges et produits d'exploitation ; les produits de cession s'élevant à 1 K€.

Changements de comptabilisation liés à l'application du nouveau règlement comptable :

Les principales modifications apportées par ce nouveau règlement sont présentées ci-après :

Pour ce qui concerne les changements de comptabilisation :

- sont désormais comptabilisés en résultat exceptionnel les produits et les charges directement liés à un événement majeur et inhabituel. Un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'avoir une influence sur le jugement que les utilisateurs des documents de synthèse peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité ainsi que sur les décisions qu'ils peuvent être amenés à prendre.

Un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité. Un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices comptables et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices comptables.

Ainsi, tel que précisé par ailleurs, les opérations de cessions ou sorties d'immobilisation ainsi que les quotes-parts de subventions d'investissement figurent, en 2025 dans le résultat d'exploitation.

- les opérations précédemment comptabilisées par le biais des transferts de charges font désormais l'objet d'une comptabilisation particulière selon leur nature. Sont ainsi comptabilisés dans les rubriques de produits par nature les refacturations diverses. Les remboursements reçus des organismes sociaux en cas d'arrêt maladie, de congés de parentalité ou d'accident du travail figurent en compensation de charges de personnel.

Pour ce qui concerne les changements de présentation :

- Au compte de résultat :

Le résultat exceptionnel est synthétisé sur 2 lignes « charges et produits exceptionnels » dans le compte de résultat.

Les transferts de charges N-1 ont été regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « reprise sur amortissements, dépréciations et provisions ».

- Au bilan :

Les frais d'établissement sont présentés dans un total séparé de l'actif (et non dans le total des immobilisations).

Les charges constatées d'avance sont totalisées dans les créances.

Les avances et acomptes sont regroupés dans les immobilisations en cours (corporelles ou incorporelles).

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations incorporelles			
Autres immobilisations incorporelles	86 740,03		9 000,00
TOTAL	86 740,03		9 000,00
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	890 184,68		98 190,15
Installations générales, agencements et aménagements divers	322 727,46		4 043,03
Matériel de transport	83 997,43		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	497 641,35		29 450,38
TOTAL	1 794 550,92		131 683,56
Immobilisations financières			
Autres participations	62 342,00		1 220,00
Prêts et autres immobilisations financières	4 775,91		2 450,00
TOTAL	67 117,91		3 670,00
TOTAL GENERAL	1 948 408,86		144 353,56

ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations incorporelles				
Autres immobilisations incorporelles			95 740,03	
TOTAL			95 740,03	
Immobilisations corporelles				
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		2 938,00	985 436,83	
Inst. générales, agencements et aménag. divers			326 770,49	
Matériel de transport			83 997,43	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			527 091,73	
TOTAL		2 938,00	1 923 296,48	
Immobilisations financières				
Autres participations			63 562,00	
Prêts et autres immobilisations financières		2 200,00	5 025,91	
TOTAL		2 200,00	68 587,91	
TOTAL GENERAL		5 138,00	2 087 624,42	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations incorporelles						
Autres immobs incorporelles	1 à 3 ans	Linéaire	71 229,10	11 832,52		83 061,62
TOTAL			71 229,10	11 832,52		83 061,62
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels	3 à 10 ans	Linéaire	715 412,55	39 823,17	2 938,00	752 297,72
Inst. générales, agencts divers	3 à 10 ans	Linéaire	252 194,29	14 089,47		266 283,76
Matériel de transport	5 ans	Linéaire	83 997,43			83 997,43
Matériel de bureau, informatique	3 à 10 ans	Linéaire	311 399,58	49 685,76		361 085,34
TOTAL			1 363 003,85	103 598,40	2 938,00	1 463 664,25
TOTAL GENERAL			1 434 232,95	115 430,92	2 938,00	1 546 725,87

ETAT DES CRÉANCES

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Autres immobilisations financières	5 025,91	2 700,00	2 325,91
Actif circulant			
Autres créances clients	15 216,07	15 216,07	
Personnel et comptes rattachés	482,18	482,18	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	792,68	792,68	
Taxe sur la valeur ajoutée	65 772,14	65 772,14	
Divers	429 391,54	429 391,54	
Débiteurs divers	3 270,42	3 270,42	
Charges constatées d'avance	33 894,22	33 894,22	
TOTAL	553 845,16	551 519,25	2 325,91

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	33 894,22
TOTAL	33 894,22

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	432 661,96
TOTAL	432 661,96

TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres complémentaires	81 526,71				81 526,71
Report à nouveau	187 783,70		22 904,08		210 687,78
Excédent ou déficit de l'exercice	22 904,08		4 236,18	22 904,08	4 236,18
Subventions d'investissement	151 734,33		164 484,50	30 959,78	285 259,05
TOTAL	443 948,82		191 624,76	53 863,86	581 709,72

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
PANTHEA THEATRE IN PARIS 2023	38 566,00		34 857,44			3 708,56	
SUBV DRAC	820 000,00		810 179,18			9 820,82	
SUBV REGION	1 106 625,00		1 093 371,39			13 253,61	
DEPARTEMENT DU NORD	135 000,00		133 383,16			1 616,84	
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	180 000,00		177 844,21			2 155,79	
VILLE D'ARRAS	645 000,00		637 275,09			7 724,91	
VILLE DE DOUAI	665 550,00		657 578,97			7 971,03	
TOTAL	3 590 741,00		3 544 489,44			46 251,56	

ETAT DES PROVISIONS

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	9 294,08	881,86		10 175,94
Provisions pour pensions et obligations similaires	41 856,00	5 244,64		47 100,64
Autres provisions pour risques et charges	38 566,00	42 543,00	34 857,44	46 251,56
TOTAL	89 716,08	48 669,50	34 857,44	103 528,14
TOTAL GÉNÉRAL	89 716,08	48 669,50	34 857,44	103 528,14
Dont dotations & reprises d'exploitation		48 669,50	34 857,44	

ETAT DES DETTES

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	255 702,27	255 702,27		
Personnel et comptes rattachés	60 590,36	60 590,36		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	131 628,68	131 628,68		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 010,90	1 010,90		
Autres impôts et taxes assimilées	27 035,85	27 035,85		
Autres dettes	39 403,84	39 403,84		
Produits constatés d'avance	49 073,93	49 073,93		
TOTAL	564 445,83	564 445,83		

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	49 073,93
TOTAL	49 073,93

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	144 001,38
Dettes fiscales et sociales	90 330,72
Autres dettes	39 403,84
TOTAL	273 735,94

ENGAGEMENTS

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'association a souscrit le 1er décembre 2017 auprès de la société Arial Cnp Assurances un contrat collectif d'indemnités de fin de carrière.

Ce contrat a pour objet de permettre à l'association de régler les indemnités de fin de carrière prévues par la convention collective des entreprises artistiques et culturelles lors du départ à la retraite de ses salariés.

Le montant des indemnités de fin de carrière à la clôture de l'exercice 2025 est de 65 120 €, le montant de l'épargne disponible est de 18 019 €.

Le montant de la provision retraite au 31 décembre 2025 est de 47 101 €.

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ASS TANDEM

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes de l'exercice est de 11550 € au titre du contrôle légal des comptes.